



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
9.1.1991		9.1.1991

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Musicothérapeute	7.04.037

2. But de la fonction

Dans le cadre de l'équipe soignante, établir, appliquer un programme d'animation au moyen de la musique, du son et du rythme, des occupations délassantes; développer et exercer les facultés psychiques et physiques des patients afin de les sortir de leur isolement.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- la prise en charge de patients au moyen de la musique, du son et du rythme afin de leur offrir un processus ouvrant de nouveaux canaux de communication; de toucher directement, par les sons, le domaine des émotions;
- la proposition et l'organisation d'activités d'animation individuelle ou de groupe, le choix du programme et la méthode de travail selon les besoins de chacun;
- la création par l'improvisation de mélodies pour découvrir l'identité sonore du patient afin d'ouvrir la voie à une thérapie verbale et dégager une compréhension plus élargie de sa personnalité;
- l'intégration de l'équipe soignante et de la famille du patient dans la pratique utilisée;
- la création d'atelier d'animation pour la thérapie de groupe.

4. Exigences de la fonction

Avoir un diplôme de musicothérapie.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	B	G	A	F	Cl. max. 12
Points	34	5	36	5	32	Total 112